



Le référentiel de compétences professionnelles des maîtres

Encart

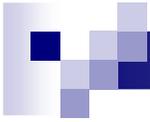
**CAHIER DES CHARGES DE LA FORMATION DES
MAÎTRES EN INSTITUT UNIVERSITAIRE DE
FORMATION DES MAÎTRES**

A. du 19-12-2006 JO du 28-12-2006

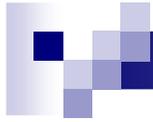


LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MAÎTRES

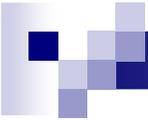
- **Les professeurs des écoles et les professeurs des collèges et des lycées sont tous des professeurs.**
Cette unité du métier, au-delà des particularités propres à chaque niveau d'enseignement, justifie un seul référentiel de compétences pour tout type d'enseignant.
- **Dix compétences professionnelles** doivent être prises en compte dans la formation de tous les maîtres.
Chacune met en jeu des connaissances, des capacités à les mettre en œuvre et des attitudes professionnelles fondamentales. Elles sont toutes également indispensables.



1. Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable
2. Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
3. Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
4. Concevoir et mettre en oeuvre son enseignement
5. Organiser le travail de la classe

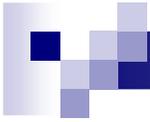


6. Prendre en compte la diversité des élèves
7. Évaluer les élèves
8. Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
9. Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
10. Se former et innover



Quelles mentions concernant le handicap dans le texte ?

- Des mentions se retrouvent dans les paragraphes concernant la formation initiale
- Puis dans les compétences professionnelles des maîtres :
- Prendre en compte la diversité des élèves



- Le professeur met en œuvre les valeurs de la mixité, qu'il s'agisse du respect mutuel ou de l'égalité entre tous les élèves.
- Il sait différencier son enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves, afin que chaque élève progresse. Il prend en compte les différents rythmes d'apprentissage, accompagne chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers. Il sait faire appel aux partenaires de l'école en tant que de besoin.
- Il connaît les mécanismes de l'apprentissage dont la connaissance a été récemment renouvelée, notamment par les apports de la psychologie cognitive.
- Il amène chaque élève à porter un regard positif sur l'autre et sur les différences dans le respect des valeurs et des règles communes républicaines.



Connaissances

- Le professeur connaît :
- les éléments de sociologie et de psychologie lui permettant de tenir compte, dans le cadre de son enseignement, de la diversité des élèves et de leurs cultures ;
- les dispositifs éducatifs de la prise en charge de la difficulté scolaire et des élèves en situation de handicap.



Capacités

- Le professeur est capable :
- de prendre en compte les rythmes d'apprentissage des élèves ;
- de déterminer, à partir des besoins identifiés, les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des savoirs et des savoir-faire prescrits ;
- de mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques visant à adapter la progression à la diversité des élèves (pédagogie différenciée, programme personnalisé de réussite éducative) ;
- de participer à la conception d'un projet individualisé de scolarisation pour les élèves à besoins particuliers et les élèves handicapés.



Attitudes

- Le professeur veille :
- à préserver l'égalité et l'équité entre élèves ;
- à ce que chaque élève porte un regard positif sur lui-même et sur l'autre.